

**RELEVÉ DE
DÉCISIONS DU
BUREAU
COMMUNAUTAIRE DU
1 DECEMBRE 2025**

**Présents à l'ouverture de la
séance :**

Titulaires et suppléants
présents : 27
Procurations : 4

Nombre de votants : 31

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt cinq, le un décembre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 novembre 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCROYSE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, José DUHAMEL, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Sylvain CLEMENT procuration à Luc FOUTRY, Cathy POIDEVIN procuration à Ludovic ROHART, Régis BUE procuration à Bernadette SION, Luc MONNET procuration à Joëlle DUPRIEZ

Absents excusés :

Michel DUPONT, José ROUCOU, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Thierry LAZARO, Alain DUCHESNE

Secrétaire de séance : Benjamin DUMORTIER

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Informations

Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020.

BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

SENIORS

➡ **DELIBERATION BC_2025_037 - Octroi des subventions aux associations œuvrant en faveur du maintien à domicile**

La Communauté de communes Pévèle Carembault souhaite promouvoir la qualité de vie à domicile pour les seniors de son territoire.

En 2025, la collectivité a d'ores et déjà dédié 10 000 € à la formation des aides à domicile.

L'intercommunalité souhaite poursuivre son soutien aux associations qui œuvrent en faveur du maintien à domicile des personnes âgées du territoire.

La commission Famille a procédé à l'étude des demandes des associations ayant remis un dossier complet.

Les tableaux correspondant à l'analyse des demandes de subventions, et à l'évolution des demandes de subventions sont annexés à la présente délibération.

DECISION (par 26 voix POUR, 1 voix CONTRE, 4 ABSTENTION(S), sur 31 VOTANTS)

Contre :

Pascal DELPLANQUE

Abstention(s) :

Didier DALLOY, Pascal FROMONT, Christian DEVAUX, Alain BOS

Le Bureau communautaire décide de :

➔ *De voter la subvention d'un montant total de 38 452, 30 € au profit des associations qui œuvrent en faveur du maintien à domicile, selon la répartition ci-dessous :*

- ADMR de Cysoing : 3 500 €
- ADMR de Templeuve-en-Pévèle : 3 500 €
- ADMR de Nomain : 3 000 €
- Anasopem : 6 000 €
- Eollis : 22 452, 30 €

➔ *Et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.*

MUTUALISATION

➡ **DELIBERATION BC_2025_038 - Marché "souscription des contrats d'assurances statutaires pour les besoins du groupement de commandes" - autorisation donnée au Président de signer le marché**

Il convient de renouveler le marché relatif aux assurances statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC, lancé en groupement de commandes (24 communes ont adhéré au groupement, Pévèle Carembault assurant la coordination dudit groupement).

Le marché a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le marché comprend une offre de base, 3 variantes et une Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) :

- Offre de base : garanties décès et maladie imputable au service ou ayant une cause exceptionnelle/accidents de trajet ou de service/frais médicaux
- Variante n°1 : offre de base + congé longue maladie/congé longue durée + maternité/paternité/adoption
- Variante n°2 : variante n°1 + maladie ordinaire avec franchise 20 jours fermes en maladie ordinaire
- Variante n°3 : variante n°1 + formule « toutes garanties » y compris maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes
- PSE n°1 : agents IRCANTEC, formule « toutes garanties » avec franchise 10 jours fermes en maladie ordinaire.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

DECISION (par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 31 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché « souscription des contrats d'assurances statutaires pour les besoins d'un groupement de commandes » avec l'attributaire suivant :*

CNP ASSURANCES (92130 ISSY-LES-MOULINEAUX)

Montant annuel du marché, au regard des garanties souscrites : 742 883,37 €

- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce marché.*

MARCHES PUBLICS

➡ ***DELIBERATION BC_2025_039 - Marché relatif à la réhabilitation d'un bâtiment technique sur le parc d'activités CHAMP-LIBRE de PONT-A-MARCQ, Gestion Technique de Bâtiment (GTB), charpente et couverture - sélection des attributaires et autorisation donnée au Président de signer le marché***

Le présent marché, lancé selon procédure adaptée, s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment technique sur le parc d'activités CHAMP-LIBRE de Pont-à-Marcq.

Pour rappel, le projet consiste en la réhabilitation d'un ancien bâtiment de stockage de l'entreprise AGFA afin d'y accueillir les services techniques de la communauté de communes Pévèle Carembault ; ledit bâtiment accueillera l'intégralité du stockage de Pévèle Carembault (prêt aux communes, camps de vacances pour le service jeunesse, archives...), et il sera le lieu de travail de certains services comme le portage de repas aux seniors ou les ateliers des services techniques.

Le présent marché est allotи comme suit :

- Lot n°1 : Gestion Technique de Bâtiment
- Lot n°2 : Charpente et couverture (lot relancé après déclaration sans suite)

Le marché est conclu à prix forfaitaires.

Le délai global d'exécution du marché est de 6 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le démarrage (1 mois de période de préparation et 5 mois d'exécution de travaux).

DECISION (par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 31 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

→ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché avec les attributaires suivants :*

- *Lot n° 1 : Gestion Technique de Bâtiment*
Société SPIE BUILDING SOLUTIONS (59810 LESQUIN)
Montant forfaitaire : 63 125,00 € HT (75 750,00 € TTC)
- *Lot n° 2 : Charpente et couverture*
Société RAMERY ENVELOPPE (59590 RAISMES)
Montant forfaitaire : 27 546,22 € HT (33 055,46 € TTC)

→ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce marché.*